

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR SLGP SHORT BONDS

ISIN SLGP SHORT BONDS P : FR0007386313

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCP constitué d'obligations et autres titres de créances libellés en Euro dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indice de référence composite, (80% ESTER Capitalisé +0.08% et 20% BLOOMBERG EURO CORPORATE BOND INDEX 1-3 ans), sur la durée de placement recommandée. Il est issu de la scission en mai 2019 du fonds d'origine et de la création d'un fonds de cantonnement.

L'Eonia, taux de prêt interbancaire résulte de la moyenne pondérée de la rémunération des dépôts au jour le jour réalisé entre eux par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro, calculé par la BCE et diffusé par la FBE tandis que l'indice FTSE MTS 1-3 ans, calculé coupons réinvestis, représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 1 à 3 ans.

Ce fonds est géré activement, l'indicateur de référence étant utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence, choisissant les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net en obligations, titres de créances négociables ou tout autre instrument du marché monétaire, français ou étrangers, d'émetteurs publics ou privés, libellés en euro et de toute notation ayant, au moment de leur acquisition, une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance inférieure ou égale à 3 ans. Le Fonds sera investi au moins pour 20% de l'actif en instruments financiers ayant une maturité résiduelle supérieure à 2 ans pour une sensibilité comprise entre 0 et 1.

Les investissements sur des émetteurs dits à « haut rendement » (les plus risqués) ne dépasseront néanmoins pas 10% de l'actif. Pour la sélection des titres de créance et des obligations, SLGP ne recourt pas exclusivement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des émetteurs et titres envisagés. Les investissements se font principalement sur des obligations dont les émetteurs sont notés « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- chez S&P ou équivalentes chez Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par SLGP). La détention d'obligations dont les émetteurs sont de rating strictement inférieur à BBB- (critères précités) est limitée à 10% maximum de l'actif net. La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des profils de risque et de rendement de titres. En cas de dégradation postérieure de notation, SLGP prendra les mesures appropriées de conservation ou de cession de titre en fonction de ses

analyses. La stratégie d'investissement s'effectue sur une base discrétionnaire via une allocation entre les différentes sources de performances suivantes que sont la gestion active du risque de taux reposant sur des prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt et la gestion active du risque de crédit qui consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque évalué sur la base des analyses de la recherche crédit.

En outre, le Fonds peut :

- investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou FIA français ou européens, monétaires pour répondre à l'objectif de gestion,
- détenir ponctuellement jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres de créance de pays émergents,
- détenir 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles présentant un profil de risque taux uniquement,
- utiliser des instruments dérivés (marchés à terme fermes ou conditionnels réglementés, organisés ou de gré à gré) dans le but de couvrir ou d'exposer le portefeuille sur le risque de taux, dans la limite de 100% maximum de l'actif du FCP.

Durée minimum de placement recommandée : 1 an.

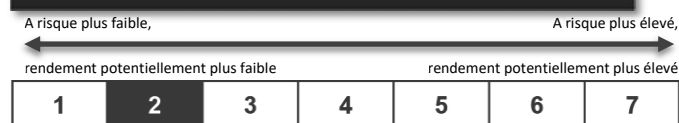
Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, SwissLife Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

Le Fonds réinvestit les sommes distribuables.

Conditions de souscription et rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 10h30 et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour calculée chaque jour à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, ou des jours de fermeture de Bourse de Paris. Les demandes de souscriptions et de rachats sont réglées 2 jours ouvrés à compter du jour de centralisation.

Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 2 de l'indicateur synthétique de risque. Ceci s'explique par la qualité de crédit des titres composant le portefeuille, la durée de vie maximale des titres détenus (maturité résiduelle de 36 mois maximum) et la sensibilité taux du Fonds comprise entre 0 et 1. Le portefeuille pourra néanmoins être exposé aux risques de taux et de crédit jusqu'à 100% de l'actif net.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de l'émetteur (cas extrême) qui aura un impact négatif sur le cours du titre.

Risque de liquidité : Sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

- Frais d'entrée : 1,00 %
- Frais de sortie : Néant Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

- Frais courant : 0.38% de l'actif net(1)
- Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance
 - les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

- Commission de surperformance : 0,99% de l'actif net(2)
- 20% TTC de la performance positive au-delà de l'indicateur de référence composé de 80% ESTER Capitalisé +0.08% et 20% BLOOMBERG EURO CORPORATE BOND INDEX 1-3 ans.

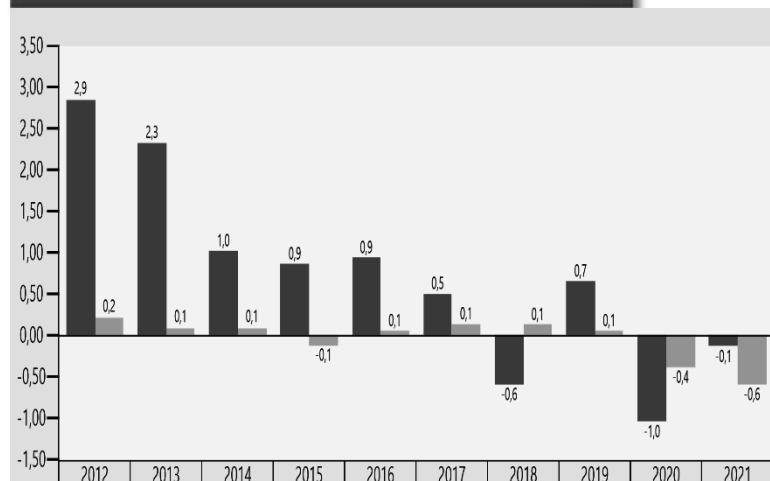
Cette commission ne s'applique pas à compter du 01/06/2022 suite à la mise en place du nouvel indicateur de référence.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : www.swisslifebanque.fr

(1) Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

(2) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



■ SLGP SHORT BONDS P
■ Benchmark

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

Le FCP a été créé en 1984.

* Changement important : le 1er avril 2016, l'indice de référence est passé d'Eonia capitalisé de Eonia capitalisé +0,50%. A compter du 01/05/2019 l'indicateur de référence est composé de 80% Eonia capitalisé +20% FTSE MTS 1-3 ans. A compter du 01/01/2022, devant la disparition de l'EONIA, l'indicateur de référence est composé de 80% ESTER Capitalisé +0.08% et 20% FTSE MTS 1-3ans.

Au 01/06/2022, l'indicateur de référence devient 80% ESTER Capitalisé +0.08% et 20% BLOOMBERG EURO CORPORATE BOND INDEX 1-3 ans).

Source des données : SLGP

Informations pratiques

Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Le document intitulé « Politique d'engagement actionnarial » et son rapport sont disponibles dans les mêmes conditions.

Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique d'engagement actionnarial » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Fiscalité : les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.